

Image not found or type unknown



frais de franchises repercutés sur locataire

Par **tootanka**, le **03/11/2010** à **15:47**

Bonjour, nous sommes locataires d'une maison. Lors d'un coup de vent, le store a été endommagé. La réponse de notre assurance a été que ce qui concernait les stores était à la charge du propriétaire. L'assurance du propriétaire a donc pris en charge les travaux de réparation.

Maintenant, le propriétaire, via l'agence immobilière, veut nous faire payer la franchise. En a-t'il le droit?

Merci